

Dépôt des dossiers à compter du 1^{er} juillet 2024

SUBVENTIONS de l'Orée de la Brie 2024-2025

Comment ça marche ?

Première demande ou renouvellement ? Votre dossier est à retirer à l'accueil de votre mairie ou de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie*.

Les dossiers dûment remplis sont à déposer à l'accueil de votre mairie ou à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie avant le 31 octobre 2024.

Combien je paye ?

- > Je suis collégien domicilié à Brie-Comte-Robert, Chevry-Cossigny et Servon et scolarisé en Seine-et-Marne, la CCOB me subventionne à hauteur de 25 €. Il me reste 82,40 € à payer.
- > Je suis lycéen domicilié à Brie-Comte-Robert, Chevry-Cossigny et Servon, la CCOB me subventionne à hauteur de 150 €. Il me reste 232,40 € à payer.
- > Je suis collégien domicilié à Varennes-Jarcy et scolarisé dans un établissement en Essonne, la CCOB me subventionne à hauteur de 125 €. Il me reste 86 € à payer.
- > Je suis lycéen domicilié à Varennes-Jarcy et scolarisé dans un département de l'Essonne, la CCOB me subventionne à hauteur de 150 €. Il me reste 232,40 € à payer.
- > Je suis étudiant de plus de 16 ans, inscrit en CFA, apprentis ou en alternance avec contrat de travail, étudiant post-bac âgé de 21 ans maximum (année de naissance : 2003) et domicilié sur le territoire de l'Orée de la Brie, la CCOB me subventionne à hauteur de 150 €. Il me reste 232,40 € à payer.

Des conditions spécifiques s'appliquent pour les élèves boursiers : RDV sur loreedelabrie.fr

Puis-je souscrire en ligne ?
Les familles souscrivant ou renouvelant leur abonnement en ligne pourront s'adresser à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie avec leur contrat. La CCOB transmettra une attestation aux services d'Imagine'R à des fins de remboursement.

*Pour la CCOB, accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
1 place de la gare - 77170 Brie-Comte-Robert / 01 60 62 15 81
A noter : pas de cumul des subventions entre la carte Imagine'R et la carte Scol'R.

Carte Scol'R : dépôt des dossiers à compter du 1^{er} juillet 2024

SUBVENTIONS de l'Orée de la Brie 2024 - 2025

Combien je paye ?
Il reste 18,48 €
à la charge des
familles

Qui en bénéficie ?

Tu es collégien, tu habites Chevry-Cossigny et tu vas au collège Les Hyvernaux à Lésigny, il te faut la carte Scol'R pour t'y rendre en bus.

Comment l'obtenir ?

> En ligne sur le site du département de Seine-et-Marne : <https://www.seine-et-marne.fr/fr/aides-transport-scolaire>

> Par courrier : en téléchargeant le fichier PDF dans l'onglet «Télécharger»

Département de Seine-et-Marne
Direction des transports - SCOL'R
CS 50377
Hôtel du Département
77010 MELUN CEDEX

=> Une fois les démarches effectuées, il faudra te rendre à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie avec une attestation de paiement, un justificatif de domicile et un RIB pour bénéficier de la subvention de 14 € de l'Orée de la Brie.

L'Orée de la Brie

*Pour la CCOB, accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
1 place de la gare - 77170 Brie-Comte-Robert / 01 60 62 15 81
A noter : pas de cumul des subventions entre la carte Imagine'R et la carte Scol'R.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR OBTENIR LA CARTE IMAGINE'R

VOICI LA LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- > Dossier dûment rempli,
- > Justificatif de domicile,
- > Certificat de scolarité ou attestation pour les dossiers des étudiants,
- > Photos pour les premières souscriptions,
- > Chèque ou RIB pour le règlement.

LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS

- > pour les habitants de Brie-Comte-Robert : la Communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) ;
- > pour les habitants de Servon : Mairie de Servon ou CCOB ;
- > pour les habitants de Chevry-Cossigny : Mairie de Chevry-Cossigny ou CCOB ;
- > pour les habitants de Varennes-Jarcy : Mairie de Varennes-Jarcy ou CCOB.

+ D'INFOS :

<https://seine-et-marne.fr/fr/aides-transport-scolaire>

La subvention est accordée jusqu'à 21 ans !

**L'Orée de la Brie**